



Saint-Paul de Vence, le 3 mai 2024

N/Réf. : JPC/LB/MG/DG_2024_012

Objet : RESTRICTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU DE LA COLLE SUR LOUP

Cher administré,

Je vous informe que les eaux de la source du LAURON alimentant le réseau de la commune de La Colle-sur-Loup ont fait l'objet de contaminations par des cryptosporidium.

A titre de précaution, l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes- Côte d'Azur a recommandé aux usagers de ce réseau de respecter une restriction d'usage de l'eau du robinet.

Compte tenu du maillage du réseau, plusieurs propriétés situées sur la commune de Saint-Paul-de-Vence sont aussi concernées par cette restriction.

Il s'agit :

- Boulevard Pierre Sauvaigo : du numéro 1603 au 367 et du numéro 1504 au 784,
- Chemin Deffoussat: du numéro 1128 au 540 et du numéro 1941 au 535,
- Chemin de la Rouguière: du numéro 685 au 1 et du numéro 680 au 2,
- Impasse Saint Etienne: numéros 165, 180, 201 et 202,
- Chemin Saint Etienne : du numéro 500 au 336 et du numéro 555 au 413.

Les habitants concernés peuvent bénéficier de la distribution de bouteilles d'eau organisée, tous les jours de 18h30 à 20h30, au Gymnase Émilie Fer, Bd Honoré Teisseire sur la commune de la Colle-sur-Loup.

Un appel vocal Veolia permet de vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Pour toutes demandes liées à la santé vous pouvez joindre les services de l'ARS. Pour toutes autres demandes, le centre du service client de Veolia reste disponible 24h/24, 7j/7 au 09.69.329.328 (appel non surtaxé).

Nous vous tiendrons informé régulièrement de l'évolution de la situation.

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA



Commune de Saint-Paul-de-Vence

Tél : 04 93 32 41 00

mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie

06570 Saint-Paul-de-Vence